

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES
PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES
FINANCES PUBLIQUES D'EURE-ET-LOIR
3, PLACE DE LA RÉPUBLIQUE
28019 CHARTRES CEDEX

Chartres, le 1er septembre 2023

**Décision du 1^{er} septembre 2023 de Monsieur Gradzig EL KAROUI,
Administrateur de l'État relative aux délégations de signature**

Nommé Directeur Départemental des Finances publiques par décret du Président de la République en date du 21 octobre 2019, intégré dans le corps des Administrateurs de l'État par décret du Président de la République en date du 17 juillet 2023, j'ai constitué comme suit, en application des décrets n° 2021-1550 du 1^{er} décembre 2021 portant statut particulier du corps des Administrateurs de l'État, n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances publiques, de l'arrêté du 11 décembre 2009 portant création de Directions Régionales et Départementales des Finances publiques, des décrets n° 2010-986, 2010-982 et 2010-984 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A, du corps des contrôleurs des finances publiques et des agents administratifs des finances publiques, du code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV, du livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants, du décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction Générale des Finances publiques, la liste de mes mandataires et l'étendue de leurs pouvoirs.

Ne sont pas visés par ces délégations les actes qui relèvent de ma seule compétence :

- l'assignation en redressement judiciaire ou liquidation judiciaire d'une personne physique ou morale ;
- la signature du compte de gestion.

Toutes les décisions antérieures sont abrogées. Cette décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture d'Eure-et-Loir.

Délégations générales

- Mme Héloïse SIMOËNS Administratrice de l'Etat, Adjointe au Directeur, en charge du pôle « pilotage et ressources »,
- Mme Alexia BELHEUR, Administratrice des Finances publiques Adjointe, en charge du pôle « gestion publique et partenaires institutionnels »,
- Mme Laurence BLUETTE, Administratrice des Finances publiques Adjointe, en charge du pôle « gestion fiscale »,
- Mme Marie-Dominique DEHAYE, Administratrice des Finances publiques Adjointe, en charge du pôle « maîtrise d'activité et qualité de service »,
- M. Christian VALL, Chef de Service Administratif, responsable du Pôle National de Contrôle Fiscal à Distance sis à Châteaudun,

Reçoivent mandat de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent.

Ils sont autorisés à agir en justice et effectuer des déclarations de créances.

Pour ce qui concerne Mme Héloïse SIMOËNS, sont exclus du champ de sa présente délégation tous les actes afférents à l'exercice des missions exclusivement dévolues aux comptables publics par l'article 18 du décret n° 2012-1246 modifié.

Délégations spéciales

Délégation spéciale est donnée à Mme Laurence BLUETTE, Administratrice des Finances publiques Adjointe en charge du pôle « gestion fiscale », laquelle pourra, sur le fondement de l'article R* 260 A-1 du livre des procédures fiscales, autoriser la vente des biens meubles saisis.

Délégation spéciale concernant la gestion de la Mission Départementale Risques Audit et de la cellule qualité comptable, est donnée à Mme Marie-Dominique DEHAYE, Administratrice des Finances publiques Adjointe.

Délégation spéciale concernant la validation du plan départemental de contrôle interne et/ou de ses avenants est donnée à Mme Marie-Dominique DEHAYE, Administratrice des Finances publiques Adjointe et à Mme Christine REBMEISTER, Inspectrice des Finances publiques.

Délégation spéciale pour tous les actes relatifs à la gestion du pôle « gestion publique et partenaires institutionnels » et aux affaires qui s'y rattachent :

Délégation spéciale de signature est, en outre, accordée pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative :

1. Pour la Division collectivités locales et dépôts de fonds au Trésor

Mme Claude ESTER, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe,
M. Guillaume GODMER, Inspecteur principal des Finances publiques et Mme Anne MELLET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alexia BELHEUR et de Mme Claude ESTER.

1.1. Secteur Gestion et expertise

Mme Caroline RIVEREAU, Inspectrice des Finances publiques,
Mmes Catherine LAFFITTE et Lyse DENIS-BRABANT, Contrôleuses des Finances publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Caroline RIVEREAU, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

1.2. Secteur Dépôts de fonds au Trésor et Modernisation

Mme Marie AUGROS, Inspectrice des Finances publiques et Monsieur Nicolas PELLETER, Inspecteur des Finances publiques.

Mme Corinne SOUPHRON, M. Patrice COUDRAY, Contrôleurs des Finances Publiques.

1.3. Secteur Opérations complexes

M. Nicolas PELLETER, Inspecteur des Finances publiques, par interim

Mme Fabienne LUROIS, Contrôleuse des Finances publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Nicolas PELLETER, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

2. Pour la Division Missions foncières (Cadastre, Publicité foncière et Fiscalité directe locale)

M. Guillaume GODMER, Inspecteur principal des Finances publiques,

Mme Claude ESTER, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques hors classe et Mme Anne MELLET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Alexia BELHEUR et de M. Guillaume GODMER.

Mme Émilie DELARUE, Inspectrice des Finances publiques,

Mme Marie-Nella ASCOUA, Contrôleuse des Finances publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Émilie DELARUE,

Mme Erena MOUTON, Agente administrative des Finances publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Émilie DELARUE et de Mme Marie-Nella ASCOUA.

3. Pour la Division Missions domaniales (Pôle d'évaluation domaniale)

Mme Anne MELLET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, pour l'émission, au nom de l'administration, d'avis d'évaluation domaniale, à l'exception des actes qui :

- émettent, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale supérieure à 700 000 € pour les estimations en valeur vénale et 60 000 € en valeur locative ;
- fixent les conditions financières des opérations de gestion et d'aliénation des biens de l'État.

Délégation spéciale est, en outre, accordée à MM. Olivier ANSQUER, Jérôme COMMEINHES et Anthony PELLUET, Inspecteurs des Finances publiques et Mme Elodie CHASSEPORT, Inspectrice des Finances publiques pour émettre, au nom de l'administration, les avis d'évaluation domaniale dans les limites de 350 000 € pour les valeurs vénales et 30 000 € pour les valeurs locatives.

Délégation spéciale pour tous les actes relatifs à la gestion du pôle « pilotage et ressources » et aux affaires qui s'y rattachent :

Délégation spéciale de signature est, en outre, accordée pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative :

1. Pour la Division des Ressources Humaines

Mme Caroline REVIL, Inspectrice principale des Finances publiques.

1.1. Service Ressources Humaines

Mme Bettina GUESNE, Inspectrice des Finances publiques.

Mme Laurence HONGENAERT, Inspectrice des Finances publiques,

M. Philippe BOUCHARD, Inspecteur des Finances publiques,

M. Bruno GUILLOTTEL, Contrôleur des Finances publiques, Mme Nathalie LEVIER, Contrôleuse principale des Finances publiques, et Mme Émilie CUESTA et M. Xavier LE DIAGON, contrôleurs des Finances publiques en cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Bettina GUESNE et Laurence HONGENAERT, Inspectrices des Finances publiques.

1.2. Formation professionnelle

Mme Laurence HONGENAERT, Inspectrice des Finances publiques,

Mme Bettina GUESNE, Inspectrice des Finances publiques.

M. Xavier LE DIAGON et Mme Emilie CUESTA Contrôleurs des Finances publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de Mmes Bettina GUESNE et Laurence HONGENAERT, Inspectrices des Finances publiques.

2. Pour la Division Budget - Immobilier – Logistique - Hygiène - Sécurité

Mme Valérie TANESIE, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, à compter du 01/10/2023.

2.1. Budget

M. Cyrille CABRERA, Inspecteur des Finances publiques,

M. Laurent BUREAU, Inspecteur des Finances publiques en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie TANESIE ou de M. Cyrille CABRERA.

2.2. Immobilier - Logistique

M. Laurent BUREAU, Inspecteur des Finances publiques.

M. Cyrille CABRERA, Inspecteur des Finances publiques en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie TANESIE ou de M. Laurent BUREAU.

2.3. Hygiène - Sécurité

Mme Leslie DUQUENOY, Inspectrice des Finances publiques.

M. Laurent BUREAU ou M. Cyrille CABRERA, Inspecteurs des Finances publiques en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie TANESIE ou de Mme Leslie DUQUENOY.

2.4. Marchés publics

M. Cyrille CABRERA ou M. Laurent BUREAU, Inspecteurs des Finances publiques en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Valérie TANESIE.

Délégation spéciale pour tous les actes relatifs à la gestion du pôle « gestion fiscale » et aux affaires qui s'y rattachent :

Délégation spéciale de signature est, en outre, accordée pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative :

1. Pour la Division Animation, Gestion, Recouvrement

Mme Sylvie COQUAND, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, sur le pilotage de l'assiette et du recouvrement de la fiscalité des particuliers et des professionnels, sur le contentieux du recouvrement des particuliers et des professionnels et pour les actes de procédure relatifs à la mise en œuvre de procédure de recouvrement forcé, pour les décisions consécutives aux demandes de décharge de responsabilité solidaire

1.1. Pilotage du recouvrement de la fiscalité des particuliers et amendes et de la fiscalité des professionnels

Mme Marie-Luce CHABOCHE, Inspectrice des Finances publiques, sur le pilotage du recouvrement de la fiscalité des particuliers et des professionnels

1.2. Pilotage de l'assiette de la fiscalité des particuliers et des professionnels

M. SADOUKI Mohamed, Inspecteur des Finances publiques.

1.3. Action économique et Surendettement

M. SADOUKI Mohamed, Inspecteur des Finances publiques.

1.4. Recouvrement forcé

Mme Marie-Luce CHABOCHE, Inspectrice des Finances publiques,

Mme Emmanuelle RUIZ, Inspectrice des Finances publiques,

M. Erven GUEGAN, Contrôleur des Finances publiques,

Mme Sophie DUBE, Contrôleuse des Finances publiques.

1.5. Expertise et soutien, contentieux du recouvrement des particuliers et des professionnels

Mme Delphine JOYEUX, Inspectrice Principale des Finances publiques, sur l'expertise et le soutien aux postes comptables, sur le contentieux du recouvrement des particuliers et des professionnels et pour les actes de procédure relatifs à la mise en œuvre de procédure de recouvrement forcé.

M. Christian MIRANDE-BROUCAS, Inspecteur des Finances publiques,

Mme Emmanuelle RUIZ, Inspectrice des Finances publiques.

2. Pour la Division Contrôle fiscal, affaires juridiques et enregistrement

M. François ALONZO, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, pour les décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office dans la limite de 200 000 € et les décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction portant sur les droits ou les pénalités dans la limite de 150 000 €, les demandes portant sur les demandes de remboursement de crédit de TVA dans la limite de 200 000 €, la signature des certificats de dégrèvement, les ordres de restitution et les décisions de décharge relatifs aux décisions contentieuses dans la limite de 200 000 € et gracieuses dans la limite de 150 000 € prises sur les impôts recouvrés par les comptables de la DDFiP.

2.1. Contentieux administratif et juridictionnel – gracieux – rescrits – animation – soutien – poursuites correctionnelles – commissions – contrôle qualitatif – statistiques CF – requêtes CF – remboursements de crédits TVA.

Aux Inspecteurs des Finances publiques dont les noms figurent ci-après, pour le contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ; en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 60 000 € ; les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses dans la limite de 60 000 € ; les décisions portant sur les demandes de remboursements de crédit de TVA dans la limite de 60 000 € :

Mme Dominique RIBEIRO, Inspectrice des Finances publiques,
Mme Sabine COLEMAN, Inspectrice des Finances publiques,
Mme Justine LAZARDEUX, Inspectrice des Finances publiques,
Mme Pascale LE TILLY, Inspectrice des Finances publiques,

Aux Contrôleurs des Finances publiques dont les noms figurent ci-après, pour le contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 30 000 € ; en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 30 000 € ; les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses dans la limite de 30 000 € ; les décisions portant sur les demandes de remboursements de crédit de TVA dans la limite de 30 000 € :

Mme Eliane BOURGEOIS, Contrôleuse principale des Finances publiques,
M. Erven GUEGAN, Contrôleur des Finances publiques.

Délégation spéciale pour tous les actes relatifs à la gestion du pôle « maîtrise d'activité et qualité de service » et aux affaires qui s'y rattachent :

Délégation spéciale de signature est, en outre, accordée pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative :

1. Pour la Mission Départementale Risques et Audit

1.1. Audit

Mme Delphine JOYEUX, Inspectrice principale des Finances publiques, en renfort ponctuel sur la mission audit.
Cette délégation concerne les actes suivants : signatures des bordereaux d'envoi des rapports provisoires ou définitifs aux audités, relances en cas d'absence de réponse des audités, demandes d'information à des tiers pour l'instruction du rapport d'audit, toutes opérations relatives aux remises de service, rédaction et notification de procès-verbaux de carence et de mise en demeure.

1.2. Contrôle interne et Cellule Qualité Comptable

Mme Marinette GUICHARD, Cheffe de Service Administratif,
Mme Christine REBMEISTER, Inspectrice des Finances publiques.

2. Pour la Mission Stratégie et Contrôle de gestion

Mme Marinette GUICHARD, Cheffe de Service Administratif,
Mme Akima BENSALÉM, Inspectrice des Finances publiques,
Mme Roselyne RODRIGUES DE CARVALHO, Inspectrice des Finances publiques.

3. Pour le service Comptabilité de l'État – Recettes non fiscales

3.1. Comptabilité de l'État

Mme Marinette GUICHARD, Cheffe de Service Administratif,
M. Fahd BELKOUCH, Inspecteur des Finances publiques.

Mme Anne JACOB, Contrôleuse principale des Finances publiques et M. Franck HELIER, Contrôleur Principal des Finances publiques, en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marinette GUICHARD et M. Fahd BELKOUCH, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

Mmes Mireille MENI et Sandrine TEYSSIER, Contrôleuses des Finances publiques et Mme Carine LEFEBVRE, Agente administrative principale des Finances publiques en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marinette GUICHARD et M. Fahd BELKOUCH, de Mme Anne JACOB ou de M. Franck HELIER, sans toutefois que cet empêchement puisse être invoqué par les tiers ou opposé à eux.

M. Fahd BELKOUCH est en outre habilité pour la validation et la signature électronique des virements de gros montant, des virements urgents et des virements à l'étranger.

Mme Anne JACOB et M. Franck HELIER, Contrôleurs Principaux des Finances publiques et Carine LEFEBVRE, Agente administrative principale des Finances publiques, sont également habilités pour la validation et la signature électronique des virements de gros montant, des virements urgents et des virements à l'étranger.

Mme Mireille MENI et Mme Sandrine TEYSSIER, Contrôleuses des Finances publiques sont habilitées pour la validation et la signature électronique des virements de gros montant, des virements urgents et des virements à l'étranger, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Franck HELIER, Mmes Anne JACOB et Carine LEFEBVRE.

3.2. Recettes non fiscales

3.2.1. Recouvrement forcé

Mme Marinette GUICHARD, Cheffe de Service Administratif,
M. Fahd BELKOUCH, Inspecteur des Finances publiques,
Mme Sandrine TEYSSIER, Contrôleuse des Finances publiques.

3.2.2. Délais de paiement

Mme Marinette GUICHARD, Cheffe de Service Administratif et M. Fahd BELKOUCH, Inspecteur des Finances publiques pour les délais dans la limite de 4 000 € et de 24 mois, hors dossier sensible,

Mme Sandrine TEYSSIER, Contrôleuse des Finances publiques pour les délais de paiement dans la limite de 2 500 € et de 12 mois, hors dossiers sensibles.

3.2.2. Remise de majoration de 10 %

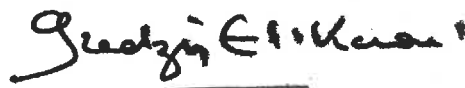
Mme Marinette GUICHARD, Cheffe de Service Administratif et M. Fahd BELKOUCH, Inspecteur des Finances publiques pour les majorations dans la limite de 800 €, hors dossier sensible,

Mme Sandrine TEYSSIER, Contrôleuse des Finances publiques, pour les majorations dans la limite de 200 €, hors dossier sensible.

4. Pour la Mission Communication

Mme Marinette GUICHARD, Cheffe de Service Administratif,
Mme Audrey DOGUET, Contractuelle.

Le Directeur Départemental des Finances publiques,



Gradzig EL-KAROU